

ÉDITO



*Chères adhérentes, chers adhérents,
Chers amis,
Avec près de 250 manifestations prévues
à ce jour à l'occasion des 26^{èmes}
Semaines d'Information sur la Santé
Mentale, l'Unafam s'impose à nouveau
comme un acteur incontournable du
domaine de la santé mentale.*

*Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance
envers nos bénévoles, qui s'investissent chaque
année dans le cadre de cet événement avec toujours
plus de vigueur et de créativité pour faire avancer la
lutte contre la stigmatisation et présenter l'Unafam et
ses actions.*

*Cette année, le thème des SISM, « Être adolescent
aujourd'hui », représente un enjeu capital en matière
de prévention. Il est enthousiasmant de voir comment
l'Unafam, qui soutient cette manifestation depuis sa
création, a su s'emparer de ce sujet et impliquer des
jeunes dans la mise en place de ses manifestations.
Nous vous encourageons d'ailleurs à leur faire
connaître les comptes officiels Facebook et Twitter de
l'Unafam, puisqu'ils sont les premiers concernés et
ont manifesté une grande ferveur à l'idée de faire
passer les messages de déstigmatisation qui sont les
nôtres.*

*C'est donc avec un grand espoir, celui des jeunes
générations, que je remercie chaleureusement nos
partenaires, adhérents, bénévoles, salariés et amis
pour le soutien et l'énergie qu'ils nous témoignent.*

Bien amicalement à vous,
Philippe Charrier



SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- ▶ Enquête du Comité d'entente sur l'application de la loi du 11 février 2005 : un sombre bilan **p. 2**
- ▶ Des « guides patients » pour faciliter le dialogue entre le médecin et le malade en affection longue durée **p. 2**
- ▶ Marisol Touraine lance une mission sur l'accompagnement des patients **p. 2**

FOCUS

- ▶ « Leçons de vie » : une bénévole de l'Unafam fait campagne **p. 3**

VIE DE L'UNAFAM

- ▶ Renouvellement annuel du Conseil d'administration : appel à candidatures **p. 3**
- ▶ Nuit solidaire et constitution d'un groupe de travail « santé mentale et précarité » **p. 3**
- ▶ Semaines d'Information sur la Santé Mentale 2015 du 16 au 29 mars : l'Unafam en force **p. 3**

FOIRE AUX QUESTIONS SERVICE SOCIAL

- ▶ Le forfait hospitalier journalier en psychiatrie pris en charge par les mutuelles sans limitation de durée : une avancée **p. 4**

AGENDA ET INFORMATIONS PRATIQUES

- ▶ Ateliers d'entraide Prospect Famille Unafam **p. 4**
- ▶ Assemblée Générale ordinaire de l'Unafam **p. 4**



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

ENTRAIDER
FORMER
DÉFENDRE

12, villa Compoint - 75017 Paris

Tél. : 01 53 06 30 43

Fax : 01 42 63 44 00

Écoute-famille : 01 42 63 03 03

www.unafam.org



www.facebook.com/Unafam.official



www.twitter.com/Unafam

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

ACTUALITÉS

ENQUÊTE DU COMITÉ D'ENTENTE SUR L'APPLICATION DE LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005 : UN SOMBRE BILAN

A l'occasion des 10 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les associations du Comité d'entente, dont l'Unafam est membre, ont décidé de mesurer l'évolution de l'opinion publique concernant le handicap et la place des personnes handicapées dans la société. Ont été interrogés : les personnes handicapées, le grand public et des élus. Ces deux dernières catégories de population ont été sollicitées par l'IFOP, mandaté pour cette action. Les réseaux associatifs, eux, ont mobilisé les personnes handicapées.

Les résultats de cette action du Comité d'Entente sont accablants. 48% des personnes handicapées interrogées estiment que leur quotidien ne s'est pas amélioré depuis 2005. La différence de perception entre les principaux intéressés et les autres acteurs interrogés est édifiante.

Le progrès en termes d'intégration dans la société est ressenti par seulement 34% des premiers contre 72% des élus, celui concernant l'intégration en milieu scolaire représente 43% contre 77%, l'accès aux soins s'est amélioré selon seulement 29% des personnes souffrant de handicap contre 69% des élus et le « niveau de vie » selon 15% contre 44%.

Concernant l'accès à l'emploi, seulement 20% des personnes

concernées ont constaté une amélioration. Les entreprises, classées à la dernière place des « acteurs qui agissent le plus », ont été pointées du doigt lors de l'enquête.

Enfin, seules 28% des personnes handicapées considèrent que les pouvoirs publics prennent des mesures concrètes pour améliorer leur situation contre 47% du grand public et 85% des élus. Les aidants également sont seulement 22% à se déclarer satisfaits des dispositifs mis en place les concernant contre 42% du grand public et 71% des élus. Au total, 80% des Français estiment que les pouvoirs publics n'en font pas assez concernant l'aide aux personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante.

A la lumière de ces conclusions, les associations réclament que la loi de 2005 soit appliquée en urgence et dans son intégralité. Elles demandent aussi la réécriture de l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui avait accordé de nouveaux délais, jugés trop longs, aux différents acteurs chargés de mettre en œuvre les modalités d'accessibilité.

L'Unafam espère que cette enquête et les exigences du Comité d'entente seront rapidement suivies d'effets, et ne manquera pas de lutter en ce sens.

Pour accéder aux résultats de l'enquête :

http://www.ifop.com/media/poll/2933-1-study_file.pdf

Personnes
handicapées



Grand
public



Elus



DES « GUIDES PATIENTS » POUR FACILITER LE DIALOGUE ENTRE LE MÉDECIN ET LE MALADE EN AFFECTION LONGUE DURÉE

Des « guides patients » ont été réalisés par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour faciliter le dialogue entre le médecin et le malade à l'entrée en Affection de Longue Durée (ALD).

Ces guides ont pour objectif d'informer le patient sur sa maladie et son traitement dans une perspective d'éducation thérapeutique. Ils sont envoyés par le médecin conseil de l'Assurance Maladie au médecin traitant qui le remet lors de l'admission d'un patient en ALD et mentionnent également d'autres sources d'informations que le patient peut consulter.

Il complète le guide adressé par l'organisme d'assurance maladie, *La prise en charge de votre affection de longue durée*, qui explique la prise en charge administrative et financière de la maladie.

Pour consulter ces guides, notamment celui sur le trouble bipolaire, les troubles anxieux graves, les schizophrénies et le trouble dépressif récurrent ou persistant (n° 23) :

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1241737/fr/documents-patients



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

MARISOL TOURAINE LANCE UNE MISSION SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, retarde d'un mois l'examen de la loi

santé au parlement. Dans l'intervalle, elle a confié à Christian Saout, secrétaire général délégué du Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS), une mission sur l'accompagnement des patients en soins chroniques.

Cette mission a pour objectif de permettre une meilleure écriture de l'article 22 du projet de loi de santé. Cet article prévoit l'expérimentation de dispositifs d'accompagnement destinés à renforcer l'autonomie des personnes malades via la mise à disposition de services améliorant le parcours de soins.

Les conclusions et suggestions qui en découlent sont attendues pour la fin mars 2015.

L'Unafam suit de près cette mission et ses éventuelles répercussions sur le texte du projet de loi adopté en conseil des ministres du 14 octobre dernier et ne manquera pas de vous en tenir informés.

Consultez le compte-rendu du Conseil des ministres du mercredi 15 octobre 2014 concernant le projet de loi santé :

<http://www.elysee.fr/conseils-des-ministres/article/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-mercredi-15-octobre-2014>

Consultez le Communiqué officiel sur <http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse.42/communiqués.2322/marisol-touraine-confie-une.17689.html>

FOCUS

« LEÇONS DE VIE » : UNE BÉNÉVOLE DE L'UNAFAM FAIT CAMPAGNE

Cristina, jeune Montpelliéraine bénévole au sein de la Délégation Unafam de l'Hérault, a souhaité mettre son visage, son talent de photographe et son vécu de proche de personne souffrant de troubles psychiques au service de notre combat contre la stigmatisation. Vous pourrez, tout au long de l'année, suivre cette campagne web intitulée « Leçons de vie », sur la page Facebook <https://www.facebook.com/unafam.official> et le compte Twitter <https://twitter.com/Unafam> officiels de l'Unafam national (pour rappel, ces comptes sont accessibles à tous via l'Internet sans inscription préalable). Chaque mois, une photographie accompagnée d'un message sur une des thématiques de stigmatisation dont les personnes malades et/ou handicapées psychiques et leurs proches sont victimes au quotidien y sera publiée. L'occasion pour tous, concernés ou non par la cause que nous défendons, de découvrir notre association d'une façon nouvelle et sa lutte constante pour inciter la société à porter un autre regard sur la maladie et le handicap psychiques.

N'hésitez pas à diffuser cette campagne le plus largement possible à condition, bien entendu, de faire figurer le visuel dans son intégralité et sans modification. Les photos, en revanche, pour une question d'éthique, ne peuvent être diffusées hors de ce cadre. L'Unafam remercie chaleureusement Cristina et ses amis de s'être ainsi mis à nu dans le cadre de cette démarche qu'elle a le courage et la générosité de réaliser bénévolement.

VIE DE L'UNAFAM

RENOUVELLEMENT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : APPEL A CANDIDATURES

En tant qu'adhérent en 2014 à l'Unafam, vous avez dû recevoir récemment une demande de renouvellement de votre cotisation pour 2015. Nous espérons que vous continuerez à soutenir votre association cette année, car notre action au service des personnes en souffrance psychique et de leur entourage ne fait que s'amplifier et nous souhaitons continuer, grâce à vous, sur cette dynamique.

Par ailleurs, tous les adhérents à jour de leur cotisation sont éligibles au Conseil d'Administration de l'Unafam.

Pour vous porter candidat, adressez un Curriculum Vitae précisant vos activités professionnelles et associatives et une lettre de motivation **avant le 24 mars 2015** :

- à l'adresse électronique secretariatdg@unafam.org
- ou à l'adresse **Unafam - 12 Villa Compoint - 75017 Paris.**

NUIT SOLIDAIRE ET CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « SANTÉ MENTALE ET PRECARITÉ »

Environ 3 000 personnes se sont rassemblées le 12 février sur la Place de la République, à Paris, à l'occasion de la Nuit solidaire pour le logement organisée par le Collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement des personnes sans abri et mal logées, dont est membre l'Unafam. Cette manifestation a permis de mobiliser certains media de poids (RTL, France Inter, France 3, KTO, etc.). La gravité de la situation a été soulignée : le 115, à Paris, reçoit 800 appels par jour mais ne peut répondre qu'à la moitié, les nuitées d'hébergement à l'hôtel s'élèvent à 22 000 par jour, les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) sont saturés de par la non-sortie vers le logement... Les travailleurs sociaux sont découragés.

Ce bilan a incité les Agences Régionales de Santé (notamment Île-de-France) à mettre en place un groupe de travail "santé mentale et précarité", auquel l'Unafam est conviée. Nous vous ferons part des avancées de ce groupe.



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

Leçon de vie n°1
« Un regard fraternel »

Son vrai handicap :
ne pas être accepté aux
yeux des autres



Un autre regard sur la maladie psychique
www.unafam.org



Cristina, bénévole à l'Unafam de Montpellier, et son frère

SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE 2015 DU 16 AU 29 MARS : L'UNAFAM EN FORCE

Déjà près de 250 événements ont été enregistrés sur le site Internet de l'Unafam à l'occasion des 26^{èmes} Semaines d'Information sur la Santé Mentale dédiées à la thématique de l'adolescence. Les aspects abordés seront les suivants :

- Le mal-être à l'adolescence
- La souffrance à l'école
- Le rôle des réseaux sociaux
- La favorisation de la santé mentale chez les jeunes
- La distinction entre la crise d'adolescence et l'entrée dans la maladie psychique
- Les actions de prévention destinées aux adolescents
- Le rôle des médias par rapport aux questions de santé mentale

Retrouvez les manifestations organisées près de chez vous à l'occasion des SISM sur le site de l'Unafam :

<http://www.unafam.org/SISM-2015-Liste-des-Manifestations.html>

Par ailleurs, les relations presse étant cruciales pour la cause défendue par l'Unafam, particulièrement durant cette période, nous invitons tous ceux d'entre vous concernés par la maladie psychique d'un proche et prêts à apporter leur témoignage (pour la presse écrite, radio ou TV selon votre accord) à contacter elsa.ansquer@unafam.org. Nous vous remercions grandement par avance.

FOIRE AUX QUESTIONS SERVICE SOCIAL

LE FORFAIT HOSPITALIER JOURNALIER EN PSYCHIATRIE PRIS EN CHARGE PAR LES MUTUELLES SANS LIMITATION DE DURÉE : UNE AVANCÉE

Le décret n 2014-1374 du 18 novembre 2014, qui précise le contenu des contrats d'assurance maladie complémentaire dits « responsables », est paru au Journal Officiel le 19 /11/2014.

Il déroule un cahier des charges des contrats dits « responsables » via un « panier minimum des garanties ». Celui-ci devra être respecté par les organismes de complémentaires santé dans les contrats qu'ils proposeront s'ils souhaitent percevoir les aides fiscales et sociales découlant de ce dispositif.

Un contrat responsable correspond à des critères-repères précis :

- En ce qui concerne les consultations, les médicaments et le forfait journalier hospitalier, les contrats responsables doivent assurer la prise en charge de la totalité du ticket modérateur à la charge de l'assuré pour l'ensemble des dépenses de santé « à

l'exception des frais de cure thermique, des médicaments dont le service médical rendu a été classé faible ou modéré » et de l'homéopathie.

- Le forfait journalier hospitalier devra désormais être pris en charge sans limitation de durée, y compris pour la psychiatrie, domaine dans lequel les exclusions de couverture du forfait hospitalier journalier par les mutuelles étaient nombreuses.

Le décret clarifie également un positionnement sur :

- les dépenses d'optique, qui seront limitées. Un observatoire sur les prix et les prises en charges médicales sera créé.
- les dépassements d'honoraires des médecins qui n'auront pas adhéré au dispositif du Contrat d'Accès aux Soins (CAS) : la prise en charge sera limitée (125% du tarif de la Sécurité sociale puis à 100% en 2017).

Ce décret entrera en vigueur au 1er avril 2015, sauf dérogation.

AGENDA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'UNAFAM

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Unafam aura lieu le jeudi 25 juin 2015 à Paris.

Vous recevrez, quelques semaines avant, une enveloppe contenant votre convocation, la liste des résolutions, l'ordre du jour et le bulletin de vote par correspondance. Vous y trouverez aussi une présentation synthétique du rapport moral et financier pour l'exercice 2014, la liste des candidats au conseil d'administration, le bilan au 31/12/2014, le compte de résultat pour l'exercice 2014 et le budget 2015. Si vous ne souhaitez pas voter par correspondance et si vous n'assistez pas à l'AGO, vous pourrez utiliser le pouvoir qu'elle contient. Pour tout retour, nous vous remercions d'utiliser l'enveloppe retour « Assemblée Générale Ordinaire » contenue dans ce courrier.

Informations pratiques :

Assemblée Générale Ordinaire de l'Unafam - jeudi 25 juin à 14h30
à l'ASIEM, 6 rue Albert de Lapparent, 75007 Paris – Métro Ségur (ligne 10)

Par ailleurs, ceux d'entre vous qui n'auraient pas encore pu renouveler leur cotisation pour 2015 recevront bientôt un courrier qui leur permettra de le faire.



ATELIERS D'ENTRAIDE PROSPECT FAMILLE UNAFAM

Animés par des bénévoles formés par l'Unafam, les Ateliers d'entraide Prospect Famille permettent aux participants d'échanger leurs expériences face aux difficultés qu'ils rencontrent et de construire ensemble des savoir-faire efficaces. Ces Ateliers ont pour objectif d'aider les familles à sortir de l'isolement pour faire face, dans la durée, aux troubles psychiques d'un proche.

Prospect Famille est ouvert à toute personne, adhérente ou non à l'Unafam, touchée par les troubles psychiques d'un proche. Composé de 10 modules, il dure 20 heures.



Informations et inscriptions auprès de vos délégations.

Prochains Ateliers :

- Gaillefontaine (76) : 13, 14 et 15 mars
- Paris (75) : 13, 14 et 15 mars
- Lyon (69) : 14, 21 et 28 mars
- Créteil (94) : 27, 28 mars et 4 avril
- Sarreguemines (57) : 18, 25 mars et 8 avril
- Le Mans (72) : 3, 4 et 5 avril
- Alès (30) : 10, 11 et 18 avril
- Saint-Nom-la-Bretèche (78) : 11, 12 et 18 avril
- Chambéry (73) : 11, 18 et 25 avril
- Auch (32) : 11, 12 avril et 9 mai

FAIRE-PART

DÉCÈS DE MADAME MARIE-CAULIER

L'Unafam a la tristesse de vous faire part du décès de Madame Marie Caulier, survenu à Bordeaux le 3 mars 2015 à l'âge de 69 ans. Marie Caulier était notre Présidente déléguée en Dordogne et a aussi été administratrice de l'Unafam. Nous lui rendons hommage et transmettons nos plus sincères condoléances à ses proches.